

**VILLE DE MONTBARD**  
**B.P. 90**  
**21506 MONTBARD CEDEX**  
**Tél. 03.80.92.01.34**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 6 décembre par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 12 décembre 2024 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

**Présents** : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Mireille POIRROTTE, Thierry MOUGEOT, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Céline AUBLIN, Patricia PARISSÉ, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Martial VINCENT à Laurence PORTE, Dominique ALAINE à Danielle MATHIOT, Jordan LE CARO à Maryse NADALIN, Fabien DEBENATH à Aurélio RIBEIRO, Jean-Pierre RIFLER à Marc GALZENATI

**Absents** : Aurore LAPLANCHE, Magalie RAEVENS, Bruno DIANO, Maryline DECOURSIERE

**2024.94 – Avenant au contrat de concession de service public pour la gestion du Centre aquatique Amphitrite – prolongation de la durée du contrat**

*Rapporteur : Madame le Maire*

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2018.125 du 29 novembre 2018, dans laquelle le Conseil municipal délègue à la société S-PASS la gestion du Centre aquatique Amphitrite, sous la forme juridique d'une concession de service public, pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Considérant** que le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2024 et qu'afin d'organiser sereinement l'ensemble des opérations nécessaires à la mise en œuvre du nouveau mode de gestion dans le cadre de la procédure de délégation de service public en cours, il est proposé de prolonger la durée de la concession actuelle de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2025.

**Considérant** que cette modification des termes initiaux du contrat s'inscrit dans le cadre des articles L3135-1 et R.3135-8 du Code de la Commande Publique (CCP).

**Considérant** que conformément à l'article L1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le projet d'avenant a été soumis à l'avis consultatif de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) le 3 décembre 2024 et, que cette dernière a émis un avis favorable.

**Le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **prolonge** de 6 mois la durée du contrat de concession de service public portant sur la gestion et l'exploitation du centre aquatique Amphitrite
- **approuve** les termes de l'avenant n°1 audit contrat de concession, dont le projet est joint à la présente délibération
- **mandate** le Maire à signer l'avenant et tout autre document se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération.